

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, maire

Le lundi quatorze décembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le huit décembre deux mille vingt, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 19), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 09), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg et Samia Sultani, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 19), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Patrice Morin, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Bruno Bertier, James Charbonnier a donné pouvoir à Didier Pillon, Isabelle Marchand a donné pouvoir à Didier Pillon, Chantal Grandière a donné pouvoir à Samia Sultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Xavier Dubourg, Gwendoline Galou a donné pouvoir Samia Sultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

Lucie Chauvelier et Rihaoui Chanfi sont désignés secrétaires.

S502 - QM - I - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur annexé à la délibération est approuvé.

Le maire ou représentant est autorisé à signer tout document lié.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - QM - II - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de Laval Agglomération pour l'année 2019.

S502 - QM - III - ATTRIBUTION DE CHÈQUE CADEAU NOËL POUR LES AGENTS EN 2020

La ville de Laval va distribuer, au mois de décembre, un chèque cadeau Noël d'un montant de 25 euros à l'ensemble des agents (titulaires, contractuels, stagiaires sur emplois permanents ou non permanents) et présents au 31 décembre 2020.

Le montant de cette dépense sera imputé au budget en cours.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - QM - IV - SUITES DONNÉES PAR LA VILLE DE LAVAL AUX OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES EN 2019

Le conseil municipal prend acte des suites données par la collectivité aux observations de la Chambre régionale des comptes, dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Laval pour les exercices 2013 et suivants.

Le conseil municipal prend acte des suites données par la collectivité aux observations de la Chambre régionale des comptes, en matière de restauration collective, dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Laval pour les exercices 2013 et suivants.

S502 - RHTF - 1 - PROVISION COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2020

Il est constitué une provision de 50 362 € représentant 100 % de l'augmentation du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - RHTF - 2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il convient de créer 68 emplois et d'en supprimer 71 (cf. tableau joint à la délibération).

Le tableau des emplois permanent est arrêté comme annexé à la présente.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg et Samia Soultani).

S502 - RHTF - 3 - ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE À L'ENCONTRE D'UN AGENT MUNICIPAL

Le titre n° 1234/2020 en date du 22 septembre 2020, d'un montant de 485,51 €, est annulé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - RHTF - 4 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE PARTIELLE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE LAVAL DES ASSISTANTES DU MAIRE-PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE DES RELATIONS USAGERS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le conseil municipal approuve les conventions de mise à disposition partielle des deux assistantes du maire-président de la ville de Laval, à raison de 50 % de leur temps de travail, et la convention de mise à disposition de la directrice des relations usagers et démarches administratives de la ville de Laval, à raison de 5 % de son temps de travail, au profit de Laval Agglomération.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions de mise à disposition des agents avec Laval Agglomération, ainsi que tout avenant et document s'y afférant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - RHTF - 5 - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE VERSÉE AU BUDGET PARKINGS

Une subvention d'équilibre du budget parking est approuvée pour un montant de 328 566 € pour 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - RHTF - 6 - BILAN FINANCIER 2019 DE LA MUTUALISATION

La ville de Laval adopte le bilan financier pour l'exercice 2019 des services administratifs mutualisés.

		2019 Services SUPPORT ADMIN
Fonctionnement		
Coûts de fonctionnement		222 443,55
Loyers et charges		231 533,48
Masse salariale		5 078 020,48
Dépenses totales		5 531 997,51
Recettes totales		-119 109,04
Charges nettes DGA		5 412 888,47
	dont part Agglo	1 542 673,21
	dont part Ville	3 870 215,26
	Part pré-financée Ville - AC	-3 180 000,00
	Total charges supportées par la ville à déduire	-103 272,24
	SOLDE VILLE à régulariser	586 943,02
Investissement		
Dépenses totales		14 644,50
	dont part Agglo	4 173,68
	dont part Ville	10 470,82
	Financement Ville	10 470,82

La ville de Laval adopte le bilan financier pour l'exercice 2019 de la direction des bâtiments mutualisés.

		2019 Services TECHNIQUES
Fonctionnement		
Coûs de fonctionnement		130 875,75
Loyers et charges		193 361,83
Masse salariale		2 592 089,03
Dépenses totales		2 916 326,60
Recettes totales		-19 242,05
Charges nettes DGA		2 897 084,55
	dont part Agglo	578 355,21
	dont part Ville	2 318 729,34
	Part pré-financée Ville - AC	-2 165 000,00
	Total charges supportées par la ville à déduire	-192 359,43
	SOLDE VILLE à régulariser	-38 630,09
Investissement		
Dépenses totales		50 712,14
	dont part Agglo	9 294,82
	dont part Ville	41 417,32
	Financement Ville	41 417,32

La ville de Laval adopte le bilan financier pour l'exercice 2019 de la direction générale adjointe culture tourisme sport

		2019 DGA CULTURE dont pôle admin et financier
Fonctionnement		
Coûs de fonctionnement		270,85
Loyers et charges		13 680,93
Masse salariale		279 041,61
Dépenses totales		292 993,39
Recettes totales		-773,84
Charges nettes DGA		292 219,55
	dont part Agglo	68 671,60
	dont part Ville	223 547,96
	Part pré-financée Ville - AC	-209 000,00
	Total charges supportées par la ville à déduire	0,00
	SOLDE VILLE à régulariser	14 547,96
Investissement		
Dépenses totales		0,00
	dont part Agglo	0,00
	dont part Ville	0,00
	Financement Ville	0,00

Deux titres de recettes seront émis auprès de la ville de Laval : le premier d'un montant de 562 861 € en section de fonctionnement et le second d'un montant de 51 888 € en section d'investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - RHTF - 7 - PROVISION QUARTIER FERRIÉ

Il est constitué une provision de 683 000 € au titre des plus-values du quartier Ferrié.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg et Samia Sultani).

S502 - RHTF - 8 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET IRRÉCOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Il est constitué une provision de 32 859,29 € sur l'exercice 2020.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - RHTF - 9 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2020

La décision modificative n°1 se présente de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

chapitre	compte	montant
011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	60611-EAU ET ASSAINISSEMENT	-28 000
	6228-DIVERS RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES	-4 000
TOTAL		-32 000
chapitre	compte	montant
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	64111-RÉMUNÉRATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	-51 000
TOTAL		-51 000
chapitre	compte	montant
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	250 000
TOTAL		250 000
chapitre	compte	montant
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6574-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES OI	4 000
TOTAL		4 000
chapitre	compte	montant
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6815-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIC	51 000
	6817-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCUL	28 000
TOTAL		79 000
TOTAL		250 000

RECETTES

chapitre	compte	montant
042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION:	722-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	250 000
TOTAL		250 000
TOTAL		250 000

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

chapitre	compte	montant
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	2315-IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATÉRIEL ET OUTILLAGE T	250 000
TOTAL		250 000
chapitre	compte	montant
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	2315-IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATÉRIEL ET OUTILLAGE T	37 000
TOTAL		37 000
chapitre	compte	montant
5014-PEM GARE	204183-SUBV. ÉQUIPT VERSÉES-AUTRES ORG PUBLICS-PROJET D'INFRASTRU	-37 000
TOTAL		-37 000
TOTAL		250 000

RÉCETTES

chapitre	compte	montant
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	250 000
TOTAL		250 000
TOTAL		250 000

La décision modificative n°1 pour l'année 2020 est approuvée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 501 - RHTF - 10 - BUDGET PRIMITIF 2021

Le projet de budget primitif 2021 est approuvé.

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

I - BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

chapitre	montant
011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	11 534 000
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	35 565 000
014-ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	61 000
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 781 000
042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 946 000
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 294 000
66-CHARGES FINANCIÈRES	2 750 000
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	595 000
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	61 536 000

Recettes

chapitre	montant
013-ATTÉNUATIONS DE CHARGES	175 000
042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 350 000
73-IMPÔTS ET TAXES	39 188 000
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15 149 000
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	418 000
76-PRODUITS FINANCIERS	62 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	61 536 000

Section d'investissement

Dépenses

chapitre	montant
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000
041-OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 000 000
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	20 000
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	10 580 000
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	27 000
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	1 035 000
5002-PLAN VÉGÉTALISATION	260 000
5007-PLAN QUALITÉ BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	1 840 000
5008-PROGRAMME ACCESSIBILITÉ	200 000
5009-DOTATION ÉQUIPEMENTS	1 560 000
5010-DIVERS AMÉNAGEMENTS URBAINS	120 000
5011-AMÉNAGEMENTS CENTRE VILLE	250 000
5012-PRU SAINT NICOLAS	1 156 000
5013-ZAC FERRIÉ	315 000
5024-SÉCURISATION ESPACES PUBLICS	50 000
5028-CUISINE CENTRALE	30 000
5029-ESPACE ASSOCIATIF	720 000
5030-GESTION IMMOBILIÈRE	650 000
5031-RENOVATION D ÉCOLES	135 000
5100-EAUX PLUVIALES	190 000
TOTAL DÉPENSES D' INVESTISSEMENT	20 357 000

Recettes

chapitre	montant
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 781 000
024-PRODUITS DES CESSIONS	2 500 000
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 946 000
041-OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 000 000
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	915 000
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	400 000
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	9 522 000
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	112 000
5007-PLAN QUALITÉ BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	339 500
5009-DOTATION ÉQUIPEMENTS	53 500
5012-PRU SAINT NICOLAS	498 000
5029-ESPACE ASSOCIATIF	290 000
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	20 357 000

II - BUDGETS ANNEXES

BUDGET PARKINGS

Section de fonctionnement

Dépenses

chapitre	montant
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 000
042-OPÉRATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	438 000
66-CHARGES FINANCIÈRES	183 000
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	642 000

Recettes

chapitre	montant
042-OPÉRATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000
74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	505 000
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	642 000

Section d'investissement

Dépenses

chapitre	montant
040-OPÉRATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	329 000
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	459 000

Recettes

chapitre	montant
021-VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	21 000
040-OPÉRATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	438 000
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	459 000

Le maire est autorisé à verser les subventions aux associations conformément à l'annexe budgétaire figurant dans le budget primitif 2021.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg et Samia Soultani).

S502 - RHTF - 11 - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB (TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES) PAR MÉDUANE HABITAT ET MAYENNE HABITAT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le conseil municipal approuve les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec Méduane Habitat et Mayenne Habitat.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec Méduane Habitat et Mayenne Habitat et tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrice Morin, Bruno Bertier, Georges Hoyaux, Béatrice Ferron, Georges Poirier, Rihaoui Chanfi, Geoffrey Begon, Samia Soultani, James Charbonnier, en tant que représentants de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat, Kamel Ogbi en tant que représentant de Laval Agglomération au sein de Méduane Habitat, Vincent D'Agostino en tant qu'élue intéressé au sein de Méduane Habitat, Patrice Morin, en tant que représentant de la ville de Laval au sein de Mayenne Habitat, Xavier Dubourg et Chantal Grandière, en tant que membre du conseil d'administration de Mayenne Habitat, ne prennent pas part au vote.

S502 - RHTF - 12 - AVENANT À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIÈRE VÉHICULES

L'avenant à la convention délégation de service public, passée avec l'Eurl Dépannage Automobile Lavallois (DAL) pour la fourrière véhicules, permettant la prolongation de la convention jusqu'au 28 février 2021, est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant avec la DAL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - CONVENTIONS ANNÉE 2021

La ville de Laval attribue des subventions aux associations suivantes :

- Atmosphère 53 : 25 000 €
- Poc Pok : 143 500 €
- Le Réseau Chaînon : 115 500 €
- Lecture en tête : 31 500 €
- Association culturelle Théâtre du Tiroir : 23 000 €
- Association Loisirs et Culture Jean Macé : 23 000 €
- FAL 53 Foyer Avant-Scène : 56 000 €
- Théâtre d'Air : 24 000 €
- Centre de recherche et de production Théâtre de l'Échappée : 14 000 €
- Association pour la promotion de l'Art d'Aujourd'hui en Mayenne :
2 000 €
- Graine de mots : 2 000 €
- Chantier : 10 000 €
- Croix-Rouge française (halte-garderie Pomme d'Api) : 54 000 €
- Aid' a dom (micro crèche) : 32 000 €
- Secours populaire français : 17 000 €
- Centre Information Jeunesse (CIJ) : 126 904 €
- Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux (COSEM) :
186 500 €
- Comité de jumelage coopération Laval Garango : 28 000 €
- Office des Retraités et Personnes de l'Agglomération Lavalloise (ORPAL) : 123 844 €
- Laval Cœur de commerces : 30 000 €
- ASPTT : 36 100 €
- Association Sportive du Bourny Football : 26 400 €
- Francs-archers : 43 220 €
- Laval Bourny Gym : 27 000 €
- Laval Cyclisme 53 : 64 500 €
- Pégase Organisation Courses cyclistes (POCC) : 23 000 €
- Stade Lavallois Omnisports : 109 600 €
- Union Sportive Lavalloise (USL) : 171 900 €
- L'Étoile Lavalloise futsal club : 23 000 €
- Judo Club Lavallois : 4 200 €
- Canoë-kayak Laval : 11 400 €
- Centre Lavallois d'éducation populaire (CLEP) : 177 656 €

Le maire ou son représentant est autorisé à signer à signer les conventions ou avenants aux conventions avec ces associations, notamment.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Céline Loiseau, en tant que secrétaire adjointe de l'association Laval Bourny Gym, Camille Pétron en tant qu'élue intéressée au sein de la FAL 53, Isabelle Marchand en tant que membre du conseil d'administration du Théâtre d'Air, Pierrick Guesné en tant que président du Pégase Organisation Courses cyclistes (POCC) et Chantal Grandière, en tant qu'élue intéressée au sein de la Croix-Rouge française, ne prennent pas part au vote.

S502 - VQC - 2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La convention de partenariat avec l'enseignement privé est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg et Samia Soultani).

S502 - VQC - 3 - PROLONGATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le conseil approuve la prolongation du contrat enfance jeunesse d'une année afin de couvrir l'année 2020.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 4 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MAYENNE POUR LE PROJET D'EXTENSION DU PÔLE ADOS DE SAINT-NICOLAS

La convention d'objectifs et de financement, de la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne, dans le cadre d'une aide à l'investissement accordée pour le projet d'extension du pôle Ados de Saint-Nicolas, à hauteur de 11 000 € HT en faveur de la ville, est approuvée

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES VESTIAIRES DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISÉS PAR LES COLLÈGES LAVALLOIS

Dans le domaine sportif, la ville de Laval permet aux collèges de Laval d'utiliser les équipements sportifs municipaux.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention permettant de nettoyer et désinfecter les vestiaires, à destination des collèges, au Conseil départemental de la Mayenne.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 6 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS ET LE GLEAM EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le conseil municipal approuve la mise en œuvre de cette action en faveur de l'inclusion numérique pour les exercices 2020 et 2021, ainsi que la convention correspondante avec Enedis et le GLEAM.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat avec Enedis et le GLEAM concernant cette action, ainsi que tout avenant ou tout autre document nécessaire à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 7 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LE CCAS DE LAVAL ET L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ CONCERNANT L'ACCUEIL DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

La convention entre la ville de Laval, le CCAS et l'association Unis-Cité afin de définir les engagements de chacun dans le cadre de la mise en œuvre du parcours des jeunes accueillis en service civique, au titre de l'année 2021, est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention avec l'association Unis-Cité et le CCAS de Laval, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 8 - DÉNOMINATIONS DE VOIES DANS LE HAMEAU DES CHARMES À GRENOUX ET AU QUARTIER FERRIÉ

La voie partant et débouchant sur la rue Charles Toutain est dénommée rue Hannah Arendt.

La voie nouvelle de la rue de la Gaucherie au carrefour avec la place Albert Jacquard et la rue de Rastatt est dénommée rue Gisèle Halimi.

L'impasse de l'avenue de Fougères est dénommée impasse Ada Lovelace.

L'allée piétonne entre la voie de desserte du parking Albert Jacquard et la rue de Rastatt est dénommée allée Hypatie d'Alexandrie.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 9 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Une subvention complémentaire de 2 500 € est attribuée à l'association Laval-Nord Futsal, suite aux frais de déplacements liés à leur montée en R1.

Une subvention complémentaire de 3 000 € est attribuée à l'association Club Nautique de Laval - aviron pour le développement de l'école d'aviron auprès des jeunes lavallois.

Une subvention complémentaire de 3 000 € est attribuée à l'association Étoile Lavalloise Futsal Club liée au développement de l'école de futsal et la mise en place du baby futsal.

Un nouvel avenant doit être établi à cet effet à la convention d'objectifs et de moyens en date du 11 février 2015.

Une subvention complémentaire de 1 500 € est attribuée à l'Union sportive lavalloise section handball pour dynamiser l'école de Hand, notamment en direction des filles sur le quartier des Fourches.

Un nouvel avenant doit être établi à cet effet à la convention d'objectifs et de moyens en date du 19 février 2019.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toutes conventions, avenants ou autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - VQC - 10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CENTRE ÉCOLE DE VOL À VOILE DE LA MAYENNE

Une subvention de 10 000 € est attribuée à l'association sportive Centre école de vol à voile de la Mayenne, au titre de l'année 2020.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 1 - SUPPRESSION EXCEPTIONNELLE DU REPOS DOMINICAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL (HORS BRANCHE AUTOMOBILE)

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce que le maire puisse autoriser, par arrêté, la suppression du repos dominical, à l'exception de la branche automobile, pour les dimanches :

- le 24 janvier 2021 (1er dimanche des soldes d'hiver),
- le 27 juin 2021 (1er dimanche des soldes d'été),
- le 12 septembre 2021 (manifestation commerciale sur le centre-ville),
- le 28 novembre 2021 (1er dimanche des lumières),
- les 5, 12 et 19 décembre 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 2 - SUPPRESSION EXCEPTIONNELLE DU REPOS DOMINICAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE AUTOMOBILE

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce que le maire puisse autoriser, par arrêté, la suppression du repos dominical dans les établissements de la branche automobile, pour les dimanches :

- 17 janvier 2021,
- 14 mars 2021,
- 13 juin 2021,
- 19 septembre 2021,
- 17 octobre 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 3 - EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE POUR LES COMMERÇANTS NON-SÉDENTAIRES EN VENTE NON-ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

L'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants abonnés non sédentaires et en vente non alimentaire est approuvée.

L'exonération concerne la facturation du quatrième trimestre de l'année 2020 pour un montant de 1 570,14 €.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 4 - CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ BOULEVARD BECQUEREL À LA SCI CONCORDE POUR LE PROJET PROJEVIA

La ville de Laval cède, sur la base de 25 €/m² hors taxe net vendeur, à la SCI Concorde, pour le projet Projevia, un terrain de 1 500 m² environ, à distraire des parcelles AP 606 à Laval et AO 107 et 117 à Changé. L'accès se fera par la parcelle AP 478. Les frais liés à l'opération sont à la charge de l'acquéreur.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 5 - CESSION DE DIVERS DÉLAISSÉS RUE PIEDNOIR À MONSIEUR ALLAL BOURAKBA

La ville de Laval cède, sur la base de 30 €/m² hors taxe, à Monsieur Allal Bourakba, trois emprises d'une superficie de 200 m² environ.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 6 - CRÉATION D'UN COMITÉ DES UTILISATEURS DU RÉSEAU DE CHALEUR

La création du "Comité des utilisateurs du réseau de chaleur de la ville de Laval" est approuvée.

Ce comité est composé de :

- 2 élus représentant la ville de Laval,
- 2 représentants du délégataire,
- 1 représentant par abonné, tout nouvel abonné sera admis de droit à raison de un représentant par abonné,
- 1 membre par association représentant les usagers :
 - la Confédération Nationale du Logement 53 (CNL53),
 - l'Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC),
 - l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV),
 - la Confédération Générale du Logement (CGL).

Sur proposition du maire, Isabelle Eymon et Patrice Morin représentent la ville de Laval au sein de ce comité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 7 - STATIONNEMENT - NOUVELLE CONVENTION TRIENNALE "CYCLE COMPLET" AVEC L'ANTAI (AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS) POUR LA PÉRIODE 2021-2023

La nouvelle convention "cycle complet" établie avec l'ANTAI, confiant à l'Agence la confection et l'envoi des FPS dès la phase amiable, portant sur la période 2021 - 2023, est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec l'ANTAI, ainsi que toute pièce qui serait nécessaire ou avenant ultérieur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - TUEC - 8 - CONVENTION PASS' COLLECTIVITÉ AVEC L'ASSOCIATION CIVAM BIO 53 : UN PARTENARIAT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE ALIMENTATION BIOLOGIQUES DE PROXIMITÉ

Le partenariat avec l'association Civam Bio 53 est adopté et se traduit par la mise en œuvre du Pass' Collectivité sur la thématique de la restauration collective.

La ville de Laval contribue financièrement au Pass' Collectivité à hauteur de 3 000 euros.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent et notamment la convention Pass' Collectivité avec l'association Civam Bio 53.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - CRV - 1 - PROGRAMME D'EXPOSITIONS ET D'ACTION CULTURELLE DES MUSÉES POUR 2021

Le programme des musées de Laval pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que tout avenant en lien à celui-ci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - CRV- 2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POC POK DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES 3 ÉLÉPHANTS - ÉDITION 2021

Le partenariat entre la ville de Laval et l'association Poc Pok pour l'organisation de l'édition 2021 du festival des 3 Éléphants est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document en lien avec l'organisation de ce festival, ainsi que tout avenant éventuel.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges et à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - CRV - 3 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS

L'adhésion de la ville de Laval à la Fondation du patrimoine pour un montant annuel de 1 100 euros est approuvée.

Le principe d'une convention d'objectifs et de partenariat avec la Fondation du patrimoine pour l'obtention d'une subvention correspondant à 2 % du coût des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine est approuvé.

Une somme de 10 000 euros sera inscrite au budget de la ville pour le subventionnement des travaux par la Fondation du patrimoine.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - CRV - 4 - DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ARTISTE PLASTICIEN SIMON GENESTE

Le maire ou son représentant est autorisé à procéder au versement de l'aide financière à Simon Geneste pour un montant de 4 000 euros.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - CRV - 5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020 AUPRÈS DES PARTENAIRES PUBLICS DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION DE COLLECTIONS

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles dans le cadre de sa politique de diffusion des collections.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - CRV - 6 - PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES POUR 2021

Le programme d'actions culturelles des bibliothèques municipales pour l'année 2021 est approuvé. Il sera réalisé dans la limite du budget 2021 alloué par le conseil municipal.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions, contrats ou tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S502 - CRV - 7 - MANDAT SPÉCIAL 2021

Le conseil municipal décide de donner mandat spécial au maire et à Nadège Davoust, conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative et des relations internationales, pour représenter la ville de Laval lors des échanges organisés entre la ville et des autorités locales étrangères, dans le cadre des jumelages et de la coopération avec ces dernières, ou lors de réunions ou rencontres relatives aux jumelages ou à la coopération ayant lieu en métropole.

Au titre de l'année 2021, pourraient être organisés des déplacements vers l'une ou l'autre des collectivités étrangères avec lesquelles la ville de Laval entretient un partenariat, à savoir : Boston (Grande-Bretagne) ; Mettmann (Allemagne) ; Garango (Burkina Faso) ; Gandia (Espagne) ; Laval (Québec, Canada) ; l'Unité régionale de Chalcidique (Grèce) ; Suceava (Roumanie) ; Lovech (Bulgarie) ; Modesto (Californie, USA).

En cas d'empêchement du maire ou de la conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative et des relations internationales dans leur mission de représentation de la ville à l'étranger ou en métropole, ils pourront être représentés par un élu du conseil municipal.

Les bénéficiaires de ce mandat spécial peuvent prétendre, pour les frais de séjour (hébergement et restauration) et de transport, à un remboursement aux frais réels, sur présentation d'un état de frais accompagné de justificatifs. Le remboursement se fera sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu(e) et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE FIN DE DÉTACHEMENT SUR UN EMPLOI FONCTIONNEL

Monsieur Florian Bercault, maire de la ville de Laval, informe l'assemblée délibérante qu'il a décidé de mettre fin au détachement de Monsieur Benoît Lion, administrateur hors classe, sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services mutualisé.

La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette mesure prendra effet le 1er jour du 3e mois suivant la présente information soit le 1er mars 2021.

Affiché le 15 décembre 2020.

La directrice générale adjointe
sécurité et prestations administratives,

